

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume V.

15 Avril, 1894,

Numéro 4

---

---

## BULLETIN

---

9 avril 1894

**Lettre pastorale.**—La lettre pastorale, sur l'éducation que les archevêques et évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa (1) ont publiée dans le mois de mars, contient de précieux enseignements.

Elle est divisée en deux parties principales. La première partie traite de la première éducation, de l'éducation dans la famille, c'est-à-dire de celle dont l'influence se fait sentir toute la vie. La seconde partie traite de l'éducation dans l'école. C'est dans les temps troublés comme ceux que nous traversons que l'influence salutaire et bienfaisante de l'Eglise doit se faire sentir plus efficacement. Il me semble que c'est surtout alors, que la voix autorisée de l'épiscopat doit être écoutée plus attentivement et que ses sages conseils doivent être encore plus scrupuleusement mis en pratique. Il y a presque partout un déchaînement infernal contre l'éducation chrétienne de l'enfance. Ici même au sein d'un pays religieux, les pernicieuses doctrines de l'enseignement purement laïque commencent à se faire jour et à recruter des partisans.

“ Nous voudrions, ” disent les évêques, “ pouvoir proclamer ici que le pays a échappé complètement au courant d'idées malsaines qui désolent la plupart des contrées de l'Europe ; malheureusement bien des symptômes alarmants, bien des faits qui se déroulent encore sous nos yeux, nous prouvent que ces idées subversives ont fait depuis quelque temps leur apparition au milieu de nous. ”

C'est surtout pour arrêter la marche envahissante de ces idées subversives et empêcher leurs pernicieux effets que les évêques ont publié cette lettre pastorale.

Dans la première partie ils tracent aux parents leurs devoirs en matière d'éducation et ils leur donnent de sages conseils sur la manière d'élever leurs enfants et de les soustraire à la corruption.

Dans la partie consacrée à l'éducation dans l'école, les évêques rendent un juste tribut d'hommages et de louanges à nos maisons d'enseignement ; ils font d'une manière extrêmement délicate allusion aux écoles du Manitoba et du Nord-Ouest où les fanatiques menacent de faire disparaître les derniers vestiges des privilèges des catholiques, et ils revendiquent les droits sacrés de l'Eglise en matière d'éducation.

“ L'Eglise, ” disent-ils, “ de par la volonté de son divin Fondateur, est un pouvoir essentiellement enseignant. Le droit d'enseigner que l'Eglise possède d'une manière exclusive et immédiate, quand il s'agit d'éducation religieuse et morale, elle l'a aussi d'une manière médiate, quand il s'agit des sciences naturelles ou profanes. Etablie en effet pour conduire l'homme et la société vers leur fin dernière qui est le bonheur du ciel, l'Eglise a le droit de prendre les moyens les plus aptes à la poursuite et à l'obtention de cette fin. C'est dire qu'elle peut fonder, ouvrir elle-même des écoles, des foyers d'enseignement, non seulement

(1) Formant la Province politique de Québec